

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 83 (1956)
Heft: 1

Artikel: Conseils des patoisants romands
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONSEIL DES PATOISANTS ROMANDS

Le Conseil des patoisants romands s'est réuni à Lausanne le 18 mars 1956.

Après approbation du procès-verbal, il a adopté les comptes de l'année 1955, vérifiés par MM. Pont et Seppéy (Valais), et accordé décharge avec remerciements au caissier, M. Pasche (Vaud), et aux vérificateurs. Ces comptes, malgré de lourdes dépenses, laissent un état de fortune de 1114 fr. 35 au compte général, et de 2068 fr. 90 au compte des archives sonores.

MM. Jacques Borruat et Joseph Migy (Jura) ont été nommés vérificateurs des comptes pour l'exercice 1956.

Le Conseil a ensuite poursuivi la discussion du problème des *Journées patoisantes romandes de Bulle*, qui se dérouleront sous ses auspices les 29 et 30 septembre 1956. Un comité fribourgeois a été définitivement chargé de l'organisation ; il sera responsable sur les plans administratif et financier. Les patoisants romands qui auraient des productions à présenter voudront bien s'inscrire sans tarder auprès de M. Henri Clément, rue des Epouses 138, Fribourg.

Enfin, après les rapports très fouillés des jurés, MM. Martin (Vaud), Berdat (Jura), Moret (Fribourg) et Haenni (Valais), il a été procédé à la proclamation des lauréats du concours de traduction des *Trois Cloches*.

Le Conseil des patoisants sera représenté officiellement aux Journées des patoisants valaisans, les 28 et 29 avril 1956 à Champlan-Grimisuat.

La prochaine séance du Conseil se tiendra au mois de mai dans la campagne fribourgeoise.

Dans nos sociétés de costumes

— La Fédération valaisanne des costumes et des traditions, réunie sous la présidence de M. Joseph Gaspoz, membre du Conseil des patoisants romands et président des patoisants valaisans, a fixé au 26 août à Sion la fête cantonale 1956 des costumes du Valais.

— L'Association gruérienne des costumes et des coutumes s'est réunie sous la présidence de M. Henri Gremaud, membre du Conseil des patoisants romands. Elle organisera, le 6 mai, à Estavannens (Intyamont) la fête gruérienne de la « Poya » (montée à l'alpage). Radio-Lausanne enregistrera la manifestation pour le compte des Archives sonores des parlers romands. D'autre part, le costume de la « Grevîre » a été pressenti pour représenter la Suisse romande à la Fête des Nations, les 2 et 3 juin, à Paris.

Intimité

Doû villio j'èpao paochon la veilla intch-lao. L'omo ièjè la foille d'èvi in foumin cha pupa. La fèna tricotovè dè l'otra pao dè la traobia. To d'on kou y fao a chon omo :

— On illiodjo t'îrè to fû è to hiamma ora t'y rin mé tiè dè la fommère.

* * *

Il n'y a plus d'enfant !

Une dame demandait à une petite fille de six ans :

— Veux-tu me donner ton petit frère ?

— Ma foi non ! Vous n'avez qu'à en faire un vous-même. Vous croyez que c'est drôle d'aller à la Maternité ?

Mat.